

Délibération 2025/03/25/05

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 17 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :10

Nombre de suffrages exprimés :13

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, M Ludwig **Lesoin**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**, Mme Céline **Laloyer** donne pouvoir à Mme Marine **Verriest** et Mme Valérie **Vanlaer** donne pouvoir à Mme Danièle **Cambier**.

Aurélié **Royer**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour le CCAS d'ATTICHES

Suite à une demande de la part du CCAS d'ATTICHES pour réaliser leur repas des aînés dans notre salle communale car leur salle est exceptionnellement en travaux cette année, un tarif préférentiel de la location de la salle communale La Clairière pour les manifestations communales doit être fixé.

Il est proposé de fixer un coût lié aux frais de fonctionnement tout en restant sensible à la demande et à la solidarité entre communes.

Le tarif est habituellement de 150€ mais le président du CCAS nous a demandé d'intégrer des frais de nettoyage (lavage du sol de la salle et des sanitaires par nos agents).

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Repas des aînés d'Attiches du 20 au 21 décembre 2025 : 200 €
- La salle devra être rendue balayée et la cuisine nettoyée en plus du respect des règles du règlement de location.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

